

Annexe de la première page : rentiers AVS et cotisants

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1977)

Heft 401

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rentiers AVS et cotisants

On l'a dit et répété, l'une des composantes les plus importantes de l'évolution de l'AVS est — aujourd'hui déjà — certainement la composante démographique. On voit ainsi que le rapport qui s'établit, selon les normes démographiques admises jusqu'ici, entre le nombre des rentiers et celui des hommes âgés de 20 à 65 ans et des femmes âgées de 20 à 62 ans, ce rapport évolue, « grosso modo », de la façon suivante :

- 1975 : 1 rentier pour 3,58 cotisants
- 2000 : 1 rentier pour 3,24 cotisants
- 2010 : 1 rentier pour 2,76 cotisants
- 2020 : 1 rentier pour 2,24 cotisants
- 2030 : 1 rentier pour 1,84 cotisants.

Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par le Conseil fédéral à l'occasion du débat sur la neuvième révision de l'AVS, l'évolution du nombre des bénéficiaires et des cotisants AVS pour ces vingt à trente prochaines années est celle indiquée dans le tableau ci-contre (effectifs en milliers).

Le vingt et unième siècle sera marqué, on doit l'admettre, par un phénomène déjà prévisible : la stabilisation de la population résidente se traduira par une forte augmentation de la proportion de rentiers; on l'évalue dans un ordre de grandeur de 1 : 2 pour les hommes et même de 2 : 3 pour les femmes.

Années civiles	Cotisants			Bénéficiaires de rentes ¹		
	Population de base	Travailleurs étrangers	Effectif total ²	Population de base	Travailleurs étrangers	Effectif total ²
1948	1928	180	2108	221	—	221
1960	2308	355	2688	596	3	617
1968	2488	589	3102	704	12	737
1975	2727	416	3181	781	19	823
1978	2827	345	3210	811	23	860
1980	2887	317	3242	825	25	877
1985	3026	244	3308	860	32	923
1990	3060	244	3342	899	43	974
1995	3045	244	3327	949	60	1042
2000	3019	244	3301	990	81	1104

¹ Chiffres convertis en rentes complètes annuelles.

² Y compris les ressortissants suisses résidant à l'étranger.

tiques commerciales de la Confédération. On attend avec intérêt la réponse des spécialistes mandatés par la Confédération pour traiter du problème. Inutile de préjuger de leur démonstration d'indépendance ! Tentons plutôt de fixer dès maintenant un certain nombre de points de repères en la matière...

Le virage de 1975

Revenons en 1975 ! Une mauvaise année pour tout le monde. Et pourtant International Business Machine, plus connu sous le nom de IBM, annonçait, pour un chiffre d'affaires de 14,4 milliards de dollars, un bénéfice de deux milliards, soit une amélioration de deux cents millions par rapport

à l'année précédente. A ce moment-là, IBM contrôlait plus de la moitié (55 %) du marché mondial des ordinateurs¹.

Cette année avait marqué un tournant de plus dans le monde sans pitié de l'informatique. Et la position d'IBM, pourtant assignée en justice pour un procès antitrust dont l'instruction avait duré six ans, était ressortie plus forte que jamais de l'épreuve : ses concurrents avaient, l'un après l'autre jeté l'éponge. Le groupe américain Xerox, pourtant renommé pour la qualité de ses performances, tant industrielles que commerciales, renonçait à s'imposer sur le marché après des tentatives infructueuses qui lui avaient coûté 85 millions de dollars. Philips lui, abandonnait les gros ordinateurs pour se spécialiser dans les petites machines de bureau; cet échec était la suite logique de la fin sans gloire de l'unique tentative européenne de quelque envergure dans ce domaine, Unidata, association de Philips, du géant allemand Siemens et de la très française Compagnie internationale pour l'informatique, CII, tentative définitivement compromise par la décision des autorités françaises de permettre la fusion de la CII avec la société américaine Honeywell-Bull. Aux Etats-Unis, Singer (machines à coudre), allait aussi se retirer de la course au tout début de l'année suivante. Et ces désistements faisaient suite à ceux de General Electric en 1970 et de RCA en 1971...

Sans aucun doute l'emprise de l'IBM ne pouvait que sortir plus importante de cette série d'abandons. Mais, dans sa foulée, c'est bien sûr le continent nord-américain qui affermissait ses positions : Univac, qui avait déjà pris la relève de RCA, annexait, toujours en 1975, le groupe suédois Saab-Scania, contraint à cette manœuvre pour parvenir à lancer sur le marché ses dernières créations en fait d'ordinateurs; de son côté, Honeywell, qui avait racheté le secteur informatique de General Electric, s'imposait comme l'on sait à

¹ Voir « *Economia* » numéro 20 qui dresse un bilan détaillé du marché des ordinateurs, bilan dont nous nous inspirons largement dans le présent article.

IBM à Berne

« Il s'avère que l'administration fédérale utilise de façon prépondérante du matériel IBM, en particulier dans les quatre grands centres de calculs. L'administration fédérale poursuit-elle une politique concertée pour l'achat et la location de matériel et logiciel informatiques ? En particulier, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'avoir recours systématiquement à un appel d'offres concurrentielles pour toute acquisition ou location d'une certaine importance ? ». Une petite question du conseiller aux Etats socialiste vaudois Jacques Morier-Genoud (15 mars dernier), mais un enjeu d'une importance évidente, tant sur le plan technique que sur celui des pra-